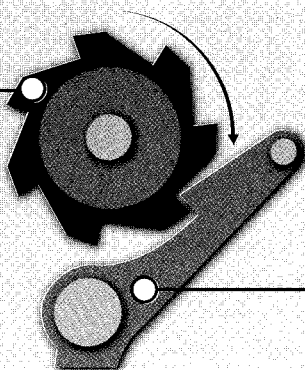


Des négociations sans retour

LE CARACTÈRE IRRÉVERSIBLE DES NÉGOCIATIONS À L'OMC

Un pays accepte une **mesure de libéralisation** (libéralisation de l'approvisionnement en eau potable ou baisse des tarifs douaniers sur une denrée alimentaire), la roue de la libéralisation avance d'un cran.



Si un pays **souhaite revenir en arrière**, constatant qu'une libéralisation concédée antérieurement lui est finalement défavorable, il doit compenser par d'autres mesures de libéralisation (d'un autre secteur ou d'un autre bien).

Née en janvier 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est construite sur le présupposé suivant: le libre-échange augmente la prospérité. Les accords qui la fondent visent exclusivement à éliminer les obstacles au commerce mondial des biens et des services. Les Etats s'y engagent à libéraliser de manière continue les échanges internationaux de biens et de services. Les droits de douane sur les produits agricoles font par exemple l'objet d'âpres négociations en vue de leur réduction. En matière de services, les pays sont appelés à élargir sans cesse la liste des secteurs à libéraliser. Le champ d'activité de l'OMC s'étend ainsi régulièrement. A chaque fois, les Etats (particulièrement les plus pauvres) y perdent en marge de manœuvre pour protéger et soutenir des secteurs économiquement faibles.

Si un pays souhaite réintroduire dura-

blement une protection (pour sauvegarder, par exemple, un secteur de son agriculture qu'il estime vital pour sa sécurité alimentaire), les autres Etats sont en droit de lui demander des compensations sur d'autres biens ou services. «Avant le Cycle de l'Uruguay, l'Inde avait supprimé ses limites tarifaires pour le riz et d'autres cultures. Mais, sous la pression d'une augmentation des importations, le gouvernement a décidé en 1996 de renégocier ces limites à des niveaux entre 50 et 80%. Les négociations, menées séparément avec les Etats-Unis, l'Union européenne et l'Australie, ont duré trois ans et ont nécessité des compensations conséquentes pour ces trois partenaires.» (OXFAM, avril 2005)

L'égalité formelle des Etats est toute relative: les grandes puissances commerciales (Canada, Etats-Unis, Japon et Union européenne, responsables de

65% du commerce international) dominant l'agenda des négociations. Elles se mettent d'accord, et le résultat est entériné par les autres pays membres. Ce déséquilibre se reflète, entre autre, dans les négociations agricoles. Dix ans après la création de l'OMC, les Etats-Unis et l'Union européenne n'ont toujours pas supprimé leurs subventions à l'exportation. Ils ont promis de le faire, mais exigent en contrepartie que les pays en développement ouvrent leur secteur des services. Ce rapport de force inégal est d'autant plus inquiétant que l'OMC a les moyens de faire respecter ses règles. Au terme d'une procédure de règlement des différends, un Etat lésé peut être autorisé à appliquer des sanctions commerciales en rétorsion. Mais, là encore, le Burkina Faso, dont les recettes d'exportation dépendent à plus de 50% du coton, n'a pas la même force de frappe que les Etats-Unis.

Sources principales:

- *Enfoncer la porte, en quoi les prochaines négociations de l'OMC menacent les agriculteurs des pays pauvres*, OXFAM, avril 2005
- *Armut abschaffen!* EvB Magazin 2/2005

POUR EN SAVOIR PLUS

- Susan George, *Remettre l'OMC à sa place*, Mille et une Nuits 2001.
- *L'Accord général sur le commerce des services de l'OMC et la promotion d'un tourisme durable dans les pays en développement*, Déclaration de Berne et Groupe de travail Tourisme et développement, janvier 2005 (www.ladb.ch).

LES FEMMES PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES

La libéralisation des marchés agricoles des pays en développement ne profite pas aux petits paysans d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine: ils ne sont pas en état d'être compétitifs pour affronter la concurrence des importations à bas prix sur leur propre marché (*lire page 17*). Et l'exportation reste pour beaucoup hors d'accès. Seul 10% de la production agricole est exportée et l'essentiel est dans les mains des multinationales du secteur agroalimentaire. Les femmes sont les plus exposées aux conséquences négatives de l'ouverture des marchés. Une étude l'a montré pour le Mexique. A la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis et l'arrivée sur le marché mexicain de maïs importé bon marché, la pauvreté des femmes a augmenté au-delà de la moyenne nationale. La qualité de leur vie a dramatiquement baissé, l'argent disponible pour la nourriture, l'habillement, la santé, la formation et les tâches domestiques a diminué jusqu'à 50%. Certes, des places de travail ont été créées, occupées surtout par des femmes. Mais les conditions de travail, essentiellement dans les *maquilladoras* (*lire page 37*), sont à tel point précaires qu'elles ne permettent pas de sortir de la pauvreté.

Source: Trade Impact Review: Mexico. Case Study. Women's Edge Coalition, novembre 2003 (www.womensedge.org)